

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

Délibération n°21.194

Séance du 23 septembre 2021

Date de convocation du conseil :
16 septembre 2021Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 28 suppléants

Quorum : 35

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2021 le 23 septembre à 18 heures, le conseil communautaire légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle à Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président.

Présents : Pascal DOLL, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Daniel AUGUSTE, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Martine BIDEL, Müfit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Marwan CHAMAKHI, Christiane CHEVAUCHE, Fabrice CUYPERS, Samy DEBAH, Catherine DELPRAT, Christine DIANE, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Pascal GIACOMEL, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Jacqueline HAESINGER, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Armand JACQUEMIN, Laetitia KILINC, Marie-Claude LALLIAUD, Jean-Charles LAVILLE, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Jean-Louis MARSAC, Jocelyne MAYOL, Michel MOUTON, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Saïd RAHMANI, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO-MARTINS, Isabelle RUSIN, Jean SAMAT, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Michel THOMAS, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Hervé TOUGUET, François-Xavier VALENTIN, Antoni YALAP.

Suppléants : Frédéric DIDIER par Véronique BUCHET, Dominique KUDLA par Sylvie MORAT, Joël MARION par Sophie BOUDISSA,

Pouvoirs : Chantal AHOUNOU à Antoni YALAP, Maria ALVES à Gabriel GREZE, Jérôme BERTIN à Daniel HAQUIN, Severine BOUGEAULT à Abdelaziz HAMIDA, Séverine BROUET-HUET à Jean-Luc SERVIERES, Mariam CISSE-DOUCOURE à Laetitia KILINC, Bernard CORNEILLE à Alain AUBRY, Sori DEMBELE à Jean-Louis MARSAC, Djida DJALALLI-TECHTACH à Daniel AUGUSTE, Claude FERNANDEZ-VELIZ à Pascal DOLL, Jean-Louis FINA à Jean-Luc SERVIERES, Magalie FRANCOIS à Pascal GIACOMEL, Valérie GAILLOT à Eddy THOREAU, Jean-Claude GENIES à Michel THOMAS, Gilles GOURDON à Claude TIBI, Patrick HADDAD à Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Françoise HENNEBELLE à Manuel ALVAREZ, Benoît JIMENEZ à Müfit BIRINCI, Alexandre KARACADAG à Yacine ELBOUGA, Jean-Jacques KRYS à Manuel ALVAREZ, Madeleine LATOUR à Armand JACQUEMIN, Daniel LOTAUT à Michel THOMAS, Frédéric MOIZARD à Adeline ROLDAO-MARTINS, Benoît PENEZ à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Annie PERONNET à Pascal DOLL, François PUPPONI à François-Xavier VALENTIN, Corinne QUERET à Maurice MAQUIN, Shaïstah RAJA à Jocelyne MAYOL, Bernard RIGAULT à Alain AUBRY, Adiparamesvary SADASIVAM à Marie-Claude LALLIAUD, Tutem SAHINDAL-DENIZ à Christine DIANE, Sonia YEMBOU à Marwan CHAMAKHI, Abdelwahab ZIGHA à Christiane CHEVAUCHE.

Laure GREUZAT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n°21.194

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la convention de collaboration entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et l'Université Cergy Pontoise pour la création d'un FacLab® signée le 8 juillet 2019 ;

Vu le règlement intérieur du FacLab annexé à la convention de collaboration entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et l'Université Cergy-Pontoise pour la création d'un FacLab® du 8 juillet 2019 ;

Vu le règlement intérieur de l'IUT de CY Cergy Paris Université adopté en Conseil de l'IUT du 24 juin 2021 ;

Considérant que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France dispose de la compétence obligatoire en matière de développement économique ;

Considérant que la Maison du Numérique est un projet partenarial, porté par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France en collaboration avec CY Cergy-Paris Université, dédiée à la mise en réseau de tous les acteurs du territoire pour sensibiliser et former, favoriser les synergies, renforcer les dynamiques d'intelligence collective et l'innovation ouverte et permettre ainsi le développement de filières créatrices de valeurs et d'emplois ;

Considérant que le règlement intérieur annexé à la Convention de collaboration entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et l'Université Cergy Pontoise pour la création d'un FacLab® du 8 juillet 2019 était un règlement intérieur provisoire et qu'il est désormais nécessaire d'adopter un règlement intérieur spécifique à l'organisation et aux usages du Facab® Numixs situé à Sarcelles ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président,

Le conseil délibère et,

1°) approuve le règlement intérieur du FacLab® Numixs, tel que joint en annexe ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À L'UNANIMITÉ,

